

Modification constitutionnelle de 1987

prendre part aux décisions importantes. Les dirigeants territoriaux qui ont consacré beaucoup de temps à la défense des intérêts du Nord, comme Tony Penikett, doivent pouvoir participer à l'évolution importante des débats constitutionnels dans notre pays.

La question de l'égalité des femmes et de l'Accord du lac Meech demande une étude approfondie. L'article 28 représente l'engagement constitutionnel du Canada envers l'égalité des sexes. Cet article est le fruit des efforts énergiques de milliers de femmes de toutes les provinces et des territoires en 1981 et 1982.

A mon avis, l'article 28 doit être inclus dans l'article 16 du projet de loi davantage par souci de logique que par nécessité. Le sénateur Lowell Murray a dit que par excès de prudence, on a inclus les droits des autochtones et les questions autochtones dans le libellé de l'article 16. Même depuis 1982, les décisions des tribunaux n'ont pas du tout été dans le sens où l'avaient prévu les ministres qui ont pris la parole à la Chambre et aux comités en 1981 et 1982.

● (1730)

Nous avons vu que pour ce qui est du mouvement syndical, de la liberté d'association et le reste, les magistrats et les tribunaux du pays n'ont pas interprété la Charte comme ils l'auraient dû. Il est essentiel de faire preuve de logique dans l'élaboration des constitutions. Tout comme les articles 25 et 27 ont été inclus par excès de prudence, par souci de logique, nous proposons un amendement en vue d'inciter le gouvernement à apporter les changements qui s'imposent pour améliorer cet Accord.

Je voudrais traiter pendant un instant de l'avenir de l'évolution constitutionnelle en ce qui concerne l'examen de la Charte, la réalité ethnoculturelle du Canada et le processus démocratique qui nous permettra de surmonter les problèmes dont j'ai parlé plus tôt. Les habitants du Nord n'ont pas eu voix au chapitre comme ils l'auraient dû dans ce processus. Les dirigeants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en ont été exclus, tout comme les autochtones. Lorsqu'on voit les points à l'ordre du jour des futures conférences, y compris la question des pêches, par exemple, on doit songer très sérieusement à la façon d'améliorer le processus démocratique.

Au sujet du processus démocratique, nous avons recommandé que le comité mixte spécial de la réforme constitutionnelle continue de siéger et devienne une tribune permanente où les Canadiens qui s'estiment visés, lésés ou menacés de quelque façon que ce soit par les décisions juridiques ou par des lois provinciales, fédérales ou territoriales puissent exposer leur point de vue sur la Constitution. Il y aura un équilibre constant, une espèce de tribune, un foyer où les Canadiens de toutes les origines, de toutes les croyances et de tous les cultes pourront faire entendre leur voix et la faire entendre souvent avant les conférences des premiers ministres, avant que quoi que ce soit d'autre ne soit concocté dans la cuisine du lac Meech ou ailleurs.

En ce qui concerne la réalité ethnoculturelle canadienne, nous considérons la dualité linguistique reconnue dans l'Accord comme une caractéristique fondamentale du Canada. Dans son rapport, le comité déclare que la diversité ethnologique du Canada mérite une étude plus approfondie. Je doute qu'un seul député conteste cela. Il est essentiel d'accorder une

plus grande attention à cela du point de vue de l'évolution constitutionnelle exigée par la démographie sans cesse changeante du Canada. Nous réclamons qu'on se penche au plus tôt sur la réalité ethnologique du Canada en tant que caractéristique fondamentale de notre pays.

En ce qui a trait à la conformité à la Charte des droits, nous avons entendu, après la conclusion de l'Accord du lac Meech, des préoccupations soulevées par des femmes, des spécialistes de la Constitution et des représentants des minorités visibles et autres qui dépassent largement la portée de l'Accord constitutionnel de 1987.

Pour en revenir un instant à ce que j'ai dit tout à l'heure, un des éléments importants qui faisaient défaut dans tout ce processus, c'est une participation véritable des Canadiens à la rédaction de l'Accord. Je dois dire qu'en 1981-1982, nous entendions sensiblement les mêmes critiques des Canadiens de tout le pays. Ils n'avaient pas alors une tribune aussi accessible ni une aussi belle occasion de faire valoir leurs idées, et les parlementaires et les premiers ministres n'avaient pas non plus une aussi belle occasion de rechercher les formulations les plus utiles et les plus résistantes à l'épreuve du temps.

Nous croyons donc fermement que dans un avenir très rapproché, nous devrons nous occuper comme il se doit du processus démocratique, de la réalité ethnologique canadienne, de la justice pour les habitants du Nord canadien, les autochtones et les femmes, et de la Charte. Je m'intéresse depuis de nombreuses années aux affaires constitutionnelles. En tant qu'habitant de la Colombie-Britannique, je me sens honoré, maintenant que la province de Québec s'est jointe aux autres provinces, de pouvoir affirmer du plus profond de mon cœur que nous accueillons les Québécois à bras ouverts. Par conséquent, en dépit des lacunes que comporte cet accord, ce qu'il apporte à l'est comme à l'ouest et au nord, suffit pour me permettre de l'appuyer.

● (1740)

[Français]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'émotion que je participe aujourd'hui à ce débat et je voudrais que tous prennent bien conscience ici que nous vivons actuellement un moment historique dont parleront nos enfants et nos petits-enfants.

Lorsque j'ai posé ma candidature dans la circonscription de Louis-Hébert aux élections générales de 1984, c'était pour pouvoir défendre entre autres quatre grands objectifs qui me tenaient particulièrement à cœur. Comme je l'avais dit en cette Chambre le 7 octobre 1986, le premier de ces objectifs visait à faire en sorte que le Québec devienne signataire de l'Entente constitutionnelle, qu'il reprenne la place qui lui revenait dans le Canada et que ses droits soient respectés.

J'avais foi en notre chef qui s'était engagé à ce qu'un gouvernement conservateur oeuvre avec tous les Canadiens à la réconciliation nationale. Durant la campagne électorale, il avait exprimé sa ferme volonté en ce sens à plusieurs reprises et permettez-moi de citer les paroles qu'il avait prononcées le 6 août 1984 à Sept-Îles: